

Mesures au 7 mars

Le gouvernement a pris des mesures pour freiner la propagation du coronavirus. Respectez-les. Ainsi, on évite de tomber malade et de contaminer d'autres personnes. La police est chargée de contrôler le respect des mesures.

Attention : Certaines villes et communes appliquent des mesures plus strictes. Consultez le site web de la ville ou de la commune.

Quelles nouveautés ont été introduites ?

Voici les seules règles à respecter :

- Portez toujours un masque buccal dans les trains, les trams et les bus et dans les établissements de soins, p. ex. les hôpitaux ou les centres de soins résidentiels.
- Respectez les règles relatives aux voyages.

Masques buccaux

- Avez-vous 12 ans ou plus ? Dans ce cas, le port d'un masque buccal est obligatoire
 - dans les transports publics
 - dans les établissements de soins de santé, par exemple les hôpitaux ou les centres de soins résidentiels
- Êtes-vous dans un endroit très fréquenté ? Il est alors préférable de porter un masque buccal.

Voyager à l'étranger

- Vous allez à l'étranger ? Il existe différents codes couleur.
 - Gris : régions ou pays pour lesquels les informations sont insuffisantes. Il est préférable de ne pas y voyager.
 - Rouge foncé: régions ou pays où vous êtes à haut risque de corona. Il est déconseillé d'y voyager.
 - Orange ou rouge: régions ou pays où vous courez un risque modérément accru de corona. Il est déconseillé d'y voyager.
 - Vert : régions ou pays où vous courez un faible risque de corona. Il est permis d'y voyager.
 - Consultez le site web : <https://www.info-coronavirus.be/fr/code-couleur-par-pays/>
- Vérifiez les règles en vigueur dans le pays où vous vous rendez sur diplomatie.belgium.be.

À votre retour d'un pays de l'Union européenne

Vous avez passé plus de 48 heures à l'étranger ?

- Disposez-vous d'un certificat attestant que
 - vous avez été entièrement vacciné·e depuis au moins 15 jours.
 - ou que le résultat de votre test corona est négatif (datant de 72 heures maximum).
 - ou que vous avez eu la Covid récemment (il y a 180 jours au maximum) ?

Alors vous ne devrez pas être testé·e et ne devrez pas être mis·e en quarantaine.

- Vous n'avez pas de certificat ? Revenez-vous d'une zone rouge foncé ou grise ? Alors vous devez vous faire tester le premier jour.

À votre retour d'un pays hors de l'Union européenne

Vous avez passé plus de 48 heures à l'étranger ?

- Complétez le formulaire sur <https://travel.info-coronavirus.be/fr/public-health-passenger-locator-form> avant de revenir en Belgique.
- Disposez-vous d'un certificat attestant que
 - vous avez été entièrement vacciné·e depuis au moins 15 jours.
 - ou que le résultat de votre test corona est négatif (datant de 72 heures maximum).
 - ou que vous avez eu la Covid récemment (il y a 180 jours au maximum) ?

Alors vous ne devrez pas être testé·e et ne devrez pas être mis·e en quarantaine.

- Vous n'avez pas de certificat ? Revenez-vous d'une zone rouge foncé ou grise ? Alors vous devez vous faire tester le premier jour.

À votre retour d'un pays à très haut risque

Revenez-vous d'une zone à très haut risque ?

- Une liste de ces zones est disponible sur <https://www.info-coronavirus.be/fr/pays-a-haut-risque/>.
- S'agit-il d'un pays hors de l'Union européenne ?
 - Vous devez passer 10 jours en quarantaine. C'est d'application à tout le monde.
 - Faites-vous tester le 1^{er} et le 7^e jour après votre retour en Belgique.
- S'agit-il d'un pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen ?
 - Vous n'avez pas de certificat de vaccination ? Faites-vous tester le 1^{er} jour après votre retour.
 - Si votre test est négatif, vous pouvez quitter la quarantaine. Faites un autre test le 7^e jour.
 - L'un des tests est-il positif ? Vous devez passer 7 jours en isolement.

Ces mesures sont importantes pour la santé publique. Tout le monde est tenu à les respecter. Merci de bien vouloir le faire. Ensemble, nous combattons le coronavirus.